

Les idées politiques de J.L. de Lolme (1741-1806) [Jean-Pierre Machelon]

Autor(en): **Rens, Ivo**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **20 (1970)**

Heft 3

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

enden, die er plant für die zweieinhalb Jahrzehnte, die das Ende seiner jetzigen Darstellung vom Beginn der Revolutionszeit trennen.

Basel

Werner Kaegi

JEAN-PIERRE MACHELON, *Les idées politiques de J.L. de Lolme (1741-1806)*.

Préface de Jean Imbert. Paris, Presses Universitaires de France, 1969.

In-8°, 132 p. (Travaux et recherches de la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris. Série «Science politique», No 15).

L'oubli d'un auteur politique peut procéder de deux causes opposées : une originalité extrême, qui l'a fait méconnaître de son vivant déjà, ou bien une immense popularité qui atteste des liens trop étroits avec les préjugés du moment. Dans le premier cas, il intéressera éventuellement l'histoire des doctrines politiques, dans le second il relèvera nécessairement de l'histoire des idées politiques dont l'approche des grands classiques eux-mêmes est essentiellement différente. C'est à ce deuxième titre que J.L. de Lolme méritait d'être étudié puisque ce libéral genevois – dont le nom n'évoque en général plus rien aujourd'hui – fut, dans la France pré-révolutionnaire, le principal vulgarisateur des institutions britanniques et que, à cette même époque, seuls parmi tous les auteurs politiques de langue française Montesquieu, Raynal et son compatriote Rousseau furent plus édités que lui. Aussi, dans l'étude qu'il lui a consacrée, Jean-Pierre Machelon est-il convaincant tant qu'il fait oeuvre d'historien des idées politiques et s'égare-t-il – à ce qu'il nous semble – chaque fois qu'il présente son personnage comme un théoricien original du libéralisme.

Né en 1741 à Genève, Jean Louis de Lolme s'inscrivit dès l'âge de quatorze ans à l'Ecole de droit de l'Université de cette ville, où il étudia de longues années tout en voyageant beaucoup, et en 1763 il embrassa la carrière d'avocat. Ayant pris vigoureusement parti en faveur des démocrates rousseauistes dans les conflits qui agitaient alors sa patrie, de Lolme fut obligé de s'exiler en 1768 et c'est ce qui lui valut de s'installer à Londres. S'il ne trouva pas outre-Manche le peuple d'esclaves qu'avait stigmatisé Rousseau, il n'y découvrit pas davantage le système politique effectivement pratiqué par les Anglais, mais, curieusement, celui qu'avait esquissé Montesquieu dans son célèbre chapitre de l'*Esprit des lois*. Or ce texte, on le sait, rationalisait et idéalisait une version britannique et toute empirique de ce fameux Etat mixte qui avait hanté tant de théoriciens politiques depuis l'Antiquité. C'est d'ailleurs sous le coup de sa récente conversion à la monarchie représentative que, un an après avoir débarqué en Grande-Bretagne, notre ancien partisan de la démocratie directe entreprit d'écrire son *magnum opus*, *Constitution d'Angleterre ou état du gouvernement anglais comparé avec la forme républicaine et avec les autres monarchies de l'Europe*, dont la première édition parut à Amsterdam en 1771.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que de Lolme ait dépeint au moins autant le régime dont il rêvait que les institutions britanniques telles

qu'elles fonctionnaient alors. D'après Machelon, ce décalage s'observe principalement sur les points suivants: en premier lieu, de Lolme a surestimé l'indépendance de l'exécutif et l'importance réelle de la Couronne en ne discernant nullement dans le ministère de Robert Walpole (1720–1742) l'amorce d'un nouveau système politique, le gouvernement parlementaire. En second lieu, son enthousiasme de néophyte l'emportant sur son non-conformisme, de Lolme a omis d'analyser les défauts du système électoral britannique dont la moindre n'était certes pas la corruption que le même Walpole avait d'ailleurs érigée en système de gouvernement. Enfin, se montrant parfaitement indifférent à la dynamique des forces politiques, notre publiciste a négligé les partis politiques qu'il ne mentionne qu'à deux reprises alors que leur influence déjà importante était en passe de devenir prédominante. Il est frappant de constater combien ces lacunes mêmes révèlent en de Lolme le disciple de Montesquieu. Toutefois, Machelon prend le parti de minimiser cette évidente filiation intellectuelle en arguant de la prétendue originalité d'une doctrine qui ressortirait à la théorie de l'Etat mixte beaucoup plus qu'à celle de la séparation des pouvoirs, comme si la même remarque ne pouvait pas être faite à propos de l'*Esprit des lois*. Plus intéressante, mais guère plus originale, nous paraît être l'institutionnalisation de la méfiance vis-à-vis de l'exécutif préconisée par de Lolme, en qui Machelon voit, de ce fait, un précurseur du radicalisme d'Alain dont il faut cependant observer qu'il procède davantage encore de Proudhon et, par delà ce dernier, des fondateurs de l'économie classique, voire de John Locke.

Compte tenu de ces réserves, l'apport principal du livre de Machelon nous paraît résider dans son chapitre III intitulé «L'influence de J.L. de Lolme». On y trouve, en effet, une présentation bien documentée quoique succincte de l'accueil, du retentissement et des résistances que Français, Anglais, Américains et Allemands réservèrent à la *Constitution de l'Angleterre*. Il est cependant regrettable que l'auteur n'ait pas cru devoir apprécier la part de responsabilité incombant à de Lolme dans l'image partiellement déformée des institutions britanniques qui prévalut chez les conventionnels de Philadelphie puis surtout chez les révolutionnaires français.

Genève

Ivo Rens

HARTMUT LEHMANN, *Pietismus und weltliche Ordnung in Württemberg vom 17. bis zum 20. Jahrhundert*. Stuttgart, Berlin, Köln, Mainz, Kohlhammer, 1969. 406 S.

Nach dem Verfasser ist der Pietismus durch drei durchgehende Züge gekennzeichnet: 1. die religiöse Privaterbauung im kleinen Kreis, 2. die eigene geistige Tradition, 3. die Bruderschaft der Gläubigen. Diese Merkmale sind allen pietistischen Gruppen eigen, sowohl den innerkirchlichen Reformbewegungen als auch den separatistisch-schwärmerischen, den ethisch-aktiven wie auch den quietistischen Strömungen. Württemberg kannte vor allem die innerkirchliche Reformbewegung und ist dadurch zu einem klas-